

(N^o 249.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1845.

**Rapport de la Commission chargée d'examiner le
Projet de Loi ouvrant au Département de l'Inté-
rieur un crédit extraordinaire de 400,000 fr.,
pour le mettre à même d'approprier le Palais de
Liège au logement du Gouverneur de la Pro-
vince, et à l'établissement des bureaux du Gou-
vernement Provincial.**

(Voir les Nos 447 et 423 des documents de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS.

La Commission à laquelle vous avez renvoyé ce projet de loi, a examiné attentivement les motifs allégués par M. le Ministre des Finances, dans son exposé à l'appui du projet; ces motifs, joints à l'assurance donnée à la Section Centrale de la Chambre des Représentants, par l'architecte Cluysenaer, que la somme de 400,000 francs ne serait pas dépassée, ont engagé votre Commission à lui donner un vote unanime et elle m'a chargé de vous en proposer l'adop-
tion.

Le Baron DELLAFAILLE.

D. SIRAUT.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT.

Le Baron COPPENS, Rapporteur.